

ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent

Conseil de sécurité

Briefing de haut-niveau en soutien au Traité sur la non-prolifération
(TNP)

New York, le 2 avril 2019

Monsieur le Président,

Laissez-moi tout d'abord vous remercier pour l'organisation de ce briefing de haut-niveau en soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est l'occasion en effet, un an avant la Conférence de révision du Traité et du 50^e anniversaire de son entrée en vigueur, de réitérer de manière résolue, au sein du Conseil de sécurité, notre soutien à ce fondement du système de sécurité collective.

Je remercie également M. Yukiya Amano, et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Izumi Nakamitsu, pour leurs contributions qui ne font que souligner l'importance de l'enjeu qui nous réunit aujourd'hui.

Monsieur le Président,

La Belgique s'inquiète de l'érosion du système multilatéral fondé sur le droit international, particulièrement visible dans le contexte de la non-prolifération et du désarmement. Je ne citerais ici que les menaces qui pèsent sur la mise en œuvre du traité INF et du JCPoA, ainsi que les incertitudes qui planent sur l'avenir du traité New START et du dossier nord-coréen.

Ces récents développements témoignent de la polarisation accrue au sein de la communauté de la non-prolifération où la confiance et la coopération entre Etats marquent un profond recul. Ce climat met à rude épreuve l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement, et rend plus difficiles encore les progrès qui sont pourtant indispensables alors que les risques de prolifération augmentent.

C'est pourquoi la Belgique réaffirme son ferme soutien aux trois piliers du TNP et continue de demander la mise en œuvre complète et équilibrée du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Ses mesures concrètes, qui se renforcent mutuellement, en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire continuent d'être pertinentes et constituent une base acceptable par tous pour progresser vers l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires.

En ce qui concerne la **prolifération nucléaire**, son endiguement constitue une des grandes réussites du TNP. C'est un acquis indubitable pour notre sécurité collective, et il nécessite une consolidation et un renforcement constants.

En parallèle, il faut également continuer à promouvoir les **usages pacifiques de l'énergie nucléaire**, faciliter les échanges de technologies nucléaires à des fins pacifiques, et encourager la coopération avec les pays en développement.

Enfin, la Belgique reste attachée à la poursuite du **désarmement nucléaire**, conformément à **l'article VI** du Traité. L'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires est à la fois un objectif commun et une responsabilité partagée. Dans ce contexte, la Belgique souhaite souligner la responsabilité première des cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui détiennent l'arme nucléaire.

Monsieur le Président,

Aucune autre arme n'a le pouvoir destructeur d'une bombe nucléaire. Ce fait souligne non seulement la nécessité d'un désarmement urgent, mais également la nécessité d'une approche volontariste visant la non-prolifération. Sur cette route difficile, il est essentiel de mettre en place un instrument juridiquement contraignant interdisant les essais nucléaires. La Belgique, Coordinatrice avec l'Irak de l'Article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), appelle les Etats non encore parties, en particulier les Etats de l'Annexe 2, à adhérer au Traité afin qu'il puisse enfin entrer en vigueur. Un monde sans armes nucléaires passe par un monde sans essais nucléaires. Pour mon pays, ce principe s'applique aussi à la Corée du Nord et fait dès lors du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires un instrument pertinent pour toute solution négociée visant à assurer une dénucléarisation vérifiable et définitive.

Monsieur le Président,

L'avenir du traité INF touche à la sécurité de l'Europe et nous renouvelons notre appel à la Russie de retourner au respect complet et vérifiable du traité afin de préserver son existence. L'effritement du traité a lieu parallèlement à une évolution rapide de la technologie des missiles, telle que l'émergence de missiles hypersoniques, ayant des conséquences potentielles sur la doctrine et la dissuasion nucléaire. Cette évolution démontre la nécessité de réserver une place appropriée à la question des missiles dans les débats internationaux. Je réaffirme également le souhait de mon pays à voir le traité New START prolongé en tant que seul instrument réglant le déploiement de missiles stratégiques nucléaires entre les Etats-Unis et la Russie.

Monsieur le Président,

La Belgique réaffirme donc, fermement, son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit être préservé dans son intégrité. Le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important de prévention et de construction de la confiance en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je vous remercie.